

Conditions générales de vente

Catherine Sayadi • RDV avec moi-même
Séances de sophrologie • Version du 18 septembre 2026

1 Identification de la prestataire

Catherine SAYADI, entrepreneur individuel, exerçant sous le nom « RDV avec moi-même ».
SIREN: 490579570.
Adresse: 61 rue Bertie Albrecht, 85000 La Roche-sur-Yon.
Téléphone: 06 61 27 17 18 • Courriel: c.sayadi@gmail.com.

2 Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) encadrent les séances de sophrologie individuelles et collectives proposées aux particuliers, entreprises, associations et institutions, à domicile, à distance ou dans un lieu convenu avec le client. Le client désigne la personne qui commande la prestation ; le bénéficiaire désigne la personne qui y participe.

Les dispositions propres aux consommateurs s'appliquent aux personnes physiques agissant à des fins étrangères à leur activité professionnelle. Les protections légales étendues à certains clients professionnels demeurent applicables lorsque leurs conditions sont réunies.

3 Prestations et limites de l'accompagnement

La sophrologie est un accompagnement de bien-être utilisant notamment la respiration, la détente et des exercices adaptés. Elle ne constitue pas un acte médical, ne permet pas de poser un diagnostic et ne remplace ni une consultation ni un traitement médical. Aucun traitement ne doit être interrompu ou modifié sur le conseil de la sophrologue.

Les séances durent de 45 minutes à 1 heure 30. Leur durée exacte, leur format, leur lieu, leur prix et, le cas échéant, le nombre de participants sont convenus avant la réservation. Les prestations collectives et les programmes de plusieurs séances font l'objet d'un devis ou d'une confirmation écrite précisant leur contenu et leur calendrier.

4 Réservation et acceptation

La demande de rendez-vous s'effectue par téléphone, par courriel ou via la plateforme de réservation utilisée par Catherine SAYADI. Avant tout engagement, le client reçoit les caractéristiques de la prestation, son prix total et les présentes CGV, qu'il peut conserver. La réservation devient ferme après accord sur ces éléments et confirmation écrite adressée au client. En cas de démarchage téléphonique, les règles particulières de confirmation et d'acceptation écrite sont respectées.

Les CGV applicables sont celles acceptées lors de la conclusion du contrat. Les modifications ultérieures s'appliquent uniquement aux nouvelles commandes. Les conditions particulières expressément convenues prévalent, dans le respect des dispositions légales impératives.

Prix et organisation des rendez-vous

5 Prix et paiement des particuliers

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises lorsque celles-ci sont applicables. Le prix total, incluant les éventuels frais de déplacement, est communiqué avant la conclusion du contrat. Aucun supplément n'est appliqué sans accord préalable. Les changements de tarif ne concernent pas les réservations déjà confirmées.

Les séances en présence sont payables à leur issue, par carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre de Catherine SAYADI. Un paiement par virement peut être convenu par écrit; il doit alors être reçu dans les cinq jours calendaires suivant la séance. Les séances en visioconférence sont payables avant leur début, par carte bancaire ou virement instantané.

Ces échéances s'appliquent sous réserve des règles impératives: lorsqu'un contrat est conclu hors établissement et relève de l'article L. 221-10 du Code de la consommation, aucun paiement ni aucune contrepartie ne sont reçus avant l'expiration du délai légal de sept jours, sauf exception légale applicable.

Une note ou facture est remise conformément à la réglementation, notamment dès la prestation rendue et avant paiement pour les prestations aux particuliers d'au moins 25 € TTC; en dessous de ce montant, elle est remise sur demande. L'envoi électronique est proposé avec l'accord du client.

6 Annulation et report par le client

Le client peut annuler ou demander le report de son rendez-vous sans frais au moins 24 heures avant son heure de début, par courriel ou par téléphone. Un message vocal ou un courriel daté permet de justifier la notification. Les sommes déjà versées sont remboursées sous 14 jours ou affectées à un report si le client l'accepte.

En cas d'annulation moins de 24 heures avant le rendez-vous ou d'absence sans préavis, une indemnité correspondant à 50 % du prix de la séance réservée peut être demandée pour compenser le créneau immobilisé. Aucune indemnité n'est due en cas de force majeure ou d'exercice valable du droit légal de rétractation. Une situation exceptionnelle justifiée est examinée avec le client. L'indemnité ne se cumule pas avec le prix d'une séance réalisée sur le même créneau en remplacement et reste soumise aux règles légales relatives aux indemnités manifestement excessives.

7 Retard et annulation par la prestataire

En cas de retard du client, la séance peut se terminer à l'heure initialement convenue afin de respecter les rendez-vous suivants; le prix convenu demeure dû, sous réserve des droits légaux du client. En cas de retard imputable à la prestataire, la durée est maintenue ou une solution proportionnée est convenue avec le client.

Si Catherine SAYADI annule une séance, elle propose un report que le client reste libre de refuser. À défaut de report accepté, les sommes versées pour la séance non réalisée sont remboursées sous 14 jours, sans préjudice des autres droits légaux du client. Un incident technique empêchant une visioconférence conduit à rechercher un report ou un remboursement adapté à la partie non réalisée, selon les circonstances.

Rétractation et commandes professionnelles

8 Droit de rétractation

Pour les contrats conclus à distance ou hors établissement auxquels ce droit s'applique, le consommateur dispose de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision. Le jour de conclusion n'est pas compté ; les règles légales de calcul et de prorogation du délai s'appliquent.

Pour exercer ce droit, le client adresse, avant l'expiration du délai, le formulaire figurant en annexe ou toute déclaration exprimant clairement sa décision à c.sayadi@gmail.com, ou à Catherine SAYADI, 61 rue Bertie Albrecht, 85000 La Roche-sur-Yon. Pour les contrats conclus via une interface en ligne, il peut également utiliser la fonctionnalité de rétractation mise à disposition conformément à la réglementation applicable. Il conserve une preuve de sa démarche.

Les sommes reçues sont remboursées au plus tard dans les 14 jours suivant la notification de la rétractation, par le même moyen de paiement, sauf accord exprès du client pour un autre moyen sans frais, sous réserve du montant éventuellement dû pour une exécution anticipée régulièrement demandée.

9 Séance avant la fin du délai de rétractation

Si le client souhaite que la prestation commence avant la fin du délai de 14 jours, sa demande expresse est recueillie séparément, avec son accord préalable et exprès et sa reconnaissance de la perte de son droit après exécution complète du contrat. Pour un contrat hors établissement, cette demande est recueillie sur papier ou sur un support durable. Un modèle figure en annexe.

Si le client se rétracte après le commencement de la prestation ainsi demandé, il ne doit que le montant proportionnel au service effectivement fourni jusqu'à sa décision, dans les conditions de l'article L. 221-25 du Code de la consommation. Aucun montant n'est dû à ce titre si les conditions légales d'information ou de demande expresse ne sont pas remplies. Le droit de rétractation n'est perdu qu'après exécution complète du contrat et lorsque les conditions légales sont réunies. La première séance d'un programme ne vaut pas exécution complète de ce programme.

10 Prestations aux entreprises et autres structures

Les prestations font l'objet d'un devis accepté précisant les séances, le calendrier, le lieu, les prix, les éventuels frais et les conditions particulières d'annulation. Sauf échéancier différent convenu au devis, un acompte de 50 % est exigible à sa signature et le solde de 50 % à l'issue de la première séance. Les sommes payées d'avance pour les séances ultérieures restent soumises aux droits du client en cas d'inexécution.

Pour les clients professionnels soumis aux règles du Code de commerce, tout retard entraîne, dès le lendemain de l'échéance et sans rappel, des pénalités au taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, selon les modalités légales, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification si les frais exposés dépassent ce montant. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Les personnes publiques relèvent des règles de paiement qui leur sont applicables.

Responsabilité et règlement des différends

11 Participation et responsabilité

Catherine SAYADI s'engage à fournir un accompagnement diligent et adapté dans le cadre d'une obligation de moyens, sans garantir un résultat déterminé. Le client reste libre d'accepter ou de refuser un exercice et signale toute gêne afin que celui-ci soit adapté ou interrompu.

Le client est invité à signaler les limitations utiles à la sécurité des exercices, sans avoir à communiquer des informations médicales inutiles. En cas de doute sur ses aptitudes ou sur une contre-indication, il demande conseil à un professionnel de santé. Cette vigilance ne décharge pas Catherine SAYADI de ses propres obligations et ne constitue aucune renonciation du client à un recours.

Pour un bénéficiaire mineur, la réservation est effectuée par son représentant légal ou avec son autorisation. Les modalités de participation et de présence d'un adulte sont convenues avant la séance.

12 Assurance et confidentialité des échanges

L'activité est couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA, agence située 12 rue Saint-Laurent, 77400 Lagny-sur-Marne, contrat n° 5661127104, sous réserve des garanties et limites du contrat en vigueur.

Catherine SAYADI s'engage à respecter la confidentialité des informations confiées pendant les séances, sauf obligation ou autorisation légale de divulgation. Les informations individuelles ne sont pas transmises à l'employeur ou au commanditaire sans fondement approprié et information du bénéficiaire. Les participants aux séances collectives sont invités à respecter la confidentialité des échanges ; la prestataire ne peut garantir leur comportement individuel.

Catherine SAYADI s'engage à respecter la dignité, l'intégrité et l'autonomie des bénéficiaires et à ne pas exercer d'abus d'influence. Aucun enregistrement d'une séance n'est réalisé sans information et accord préalables des personnes concernées.

13 Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation peut être adressée par écrit à c.sayadi@gmail.com ou à l'adresse postale indiquée à l'article 1. Les parties recherchent en premier lieu une solution amiable.

Après une réclamation écrite préalable restée sans solution satisfaisante, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève Catherine SAYADI, dans les conditions légales et dans un délai maximal d'un an à compter de sa réclamation écrite.

- La Société Médiation Professionnelle, n° de siret 81438535700029 RUE MARC SANGNIER
33130 BEGLES FRANCE

La médiation n'empêche pas le recours aux tribunaux. Les clients professionnels peuvent rechercher une solution amiable avec Catherine SAYADI, sans relever automatiquement de la médiation de la consommation.

14 Droit applicable et preuve

Le contrat est soumis au droit français, sous réserve des protections impératives applicables. Les litiges relèvent des juridictions compétentes selon les règles légales, notamment celles ouvertes aux consommateurs par l'article R. 631-3 du Code de la consommation. Aucune compétence exclusive territoriale n'est imposée au consommateur.

Les confirmations de réservation, devis acceptés et échanges conservés peuvent servir de preuve dans les conditions légales. Le client conserve la possibilité de produire tout élément contraire.

Protection des données personnelles

Cette notice précise l'usage des données dans le cadre des séances et des commandes. Le responsable du traitement est Catherine SAYADI, joignable aux coordonnées indiquées à l'article 1.

15 Finalités et bases légales

Les données d'identité, de contact, de réservation et de commande servent à répondre aux demandes, organiser les séances et exécuter le contrat ou les mesures précontractuelles demandées. Les données de facturation sont traitées pour respecter les obligations légales. Les éléments strictement nécessaires à la gestion d'une réclamation ou à la défense de droits peuvent être conservés au titre de l'intérêt légitime à établir et défendre ces droits.

Les informations nécessaires à la réservation et à la facturation doivent être fournies pour permettre la prestation. Les informations facultatives sont identifiées comme telles. Aucune donnée de santé non nécessaire n'est demandée. Si des données sensibles doivent être enregistrées pour adapter l'accompagnement, une information spécifique et un consentement explicite distinct sont recueillis au préalable, sauf autre fondement légal applicable. L'acceptation des CGV ne vaut pas consentement à ce traitement.

16 Destinataires et outils utilisés

Les données sont accessibles à Catherine SAYADI et, dans la limite de leurs missions, aux prestataires habilités nécessaires à la réservation, au paiement, à la communication, à la comptabilité ou à l'hébergement. Elles peuvent être transmises aux autorités lorsque la loi l'exige. Elles ne sont pas vendues.

17 Durées de conservation

Les données nécessaires au suivi des rendez-vous sont conservées pendant la relation contractuelle. Les justificatifs contractuels utiles à la preuve peuvent ensuite être archivés, avec accès restreint, pendant cinq ans à compter de la fin de la relation, sous réserve d'un délai légal différent ou d'un litige nécessitant leur conservation. Les factures et pièces comptables sont conservées dix ans à compter de la clôture de l'exercice concerné.

18 Droits et contact

Dans les conditions du RGPD, chaque personne peut demander l'accès à ses données, leur rectification, leur effacement ou la limitation de leur traitement. Elle peut également bénéficier d'un droit d'opposition ou de portabilité selon la base légale du traitement. Lorsqu'un traitement repose sur le consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment, sans affecter la licéité du traitement antérieur. Certaines données restent conservées lorsqu'une obligation légale ou la défense de droits le justifie.

Les demandes sont adressées à c.sayadi@gmail.com ou par courrier à l'adresse de l'article 1. Une réponse est apportée dans les délais légaux, en principe sous un mois. Une preuve d'identité n'est demandée qu'en cas de doute raisonnable. La personne peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, sur www.cnil.fr ou au 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07.

Formulaires annexes

A Formulaire de rétractation

À compléter et à envoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'un contrat ouvrant droit à rétractation.

À l'attention de Catherine SAYADI

61 rue Bertie Albrecht, 85000 La Roche-sur-Yon

Courriel: c.sayadi@gmail.com

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous:

Prestation concernée :

Commandée le :

Nom du/des consommateur(s) :

Adresse du/des consommateur(s) :

.....

Date :

Signature du/des consommateur(s), uniquement sur papier :

.....

(*) Rayez la mention inutile.

B Demande expresse de commencement anticipé

À remplir seulement si vous souhaitez commencer la prestation avant la fin du délai légal de rétractation. Les cases ne sont pas précochées. Une copie de votre demande vous est remise sur un support durable.

Nom du client :

Prestation ou programme concerné :

Date de conclusion du contrat :

Date de commencement souhaitée :

☐ Je demande expressément et j'accepte que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours.

☐ Je reconnais que je perdrai mon droit de rétractation lorsque le contrat aura été entièrement exécuté par Catherine SAYADI, si cette exécution complète intervient avant la fin de ce délai.

Si je me rétracte avant l'exécution complète, après avoir demandé le commencement anticipé, je devrai uniquement le montant proportionnel au service effectivement fourni, dans les conditions légales décrites aux CGV. Cette demande ne supprime pas les règles de paiement applicables aux contrats hors établissement.

Date et signature:

.....